

Le 17 mars 2020



## **Coronavirus : Thonon Agglomération renforce ses dispositions et maintient les services publics prioritaires**

Dans le prolongement des annonces successives faites hier soir par le Président de la République et le Ministre de l'Intérieur, l'ensemble des sites intercommunaux est désormais fermé au public.

Une organisation consistant à garantir l'exercice des services publics prioritaires a été mise en œuvre : la totalité des collectes d'ordures ménagères sont maintenues aux jours et horaires habituels et un plan de continuité de l'activité a été activé quant à la gestion de l'eau potable, de l'assainissement et de l'ensemble des actions sociales (portage de repas, maintien à domicile, banque alimentaire, information de premier niveau pour le RAM, etc.).

L'accueil du public par téléphone ou par courrier électronique reste en service, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h au 04 50 31 25 00 et sur [accueil@thononagglo.fr](mailto:accueil@thononagglo.fr)

### **Transports urbains (BUT) et interurbains, funiculaire de Thonon-les-Bains et transport à la demande (TADispo)**

- Toutes les lignes et services continuent à fonctionner normalement. Les personnels des réseaux urbains (BUT) et interurbains, et du funiculaire de Thonon-les-Bains, ont toutefois fait valoir leur droit de retrait. En réponse, les deux mesures suivantes ont été prises : **la vente de titres de transport à bord des cars est suspendue** jusqu'à nouvel ordre, et **la montée par les portes arrières des véhicules rendue obligatoire** pour permettre la sécurisation des postes de conduite.
- **La boutique Transports** place des Arts à Thonon-les-Bains est fermée, mais l'accueil téléphonique des usagers reste assuré.

### **Prévention et gestion des déchets**

- **La totalité des tournées de collecte d'ordures ménagères est maintenue aux jours et horaires habituels.**
- **Les déchetteries intercommunales d'Allinges, Bons-en-Chablais, Douvaine et Sciez** : fermeture jusqu'à nouvel ordre.
- Les interventions de broyage de déchets verts à domicile : suspension jusqu'à nouvel ordre.
- La collecte des textiles : suspension jusqu'à nouvel ordre.
- Le déploiement et mise en service des points d'apport volontaire sur Douvaine : maintien

**Equipements sportifs et culturels intercommunaux** : Les gymnases intercommunaux (Bons-en-Chablais, Douvaine et Margencel), les bases nautiques de Sciez et des Clerges (Thonon-les-Bains), les Granges de Thénières (Ballaison) ainsi que les Granges de Servette (Douvaine) sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

### **Petite enfance / Jeunesse**

- **Multi-accueil Les Lutins des Collines à Allinges et micro-crèche au Lyaud** : fermeture jusqu'à nouvel ordre.
- **Relais assistantes maternelles** :
  - o annulation de tous les ateliers et suspension de la ludothèque itinérante jusqu'à nouvel ordre.
  - o suspension de l'ensemble des permanences physiques mais **maintien d'un accueil téléphonique.**
- **Centre de loisirs intercommunal et club jeunesse à Allinges** : fermeture jusqu'à nouvel ordre.
- **Bureau Information Jeunesse à Thonon-les-Bains** : fermeture jusqu'à nouvel ordre.

### **Antenne de Justice et du Droit en Chablais à Thonon-les-Bains**

- Fermeture jusqu'à nouvel ordre.

### **Services d'aide à domicile**

Le CIAS (centre intercommunal d'action sociale) a mis en place un **plan de continuité d'activité** lui permettant de maintenir à ce jour l'ensemble des services aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite (portage de repas, aide à domicile...).

### **Aide alimentaire**

Maintien de la distribution des paniers alimentaires (tous les jeudis après-midi, de 14h à 17h, Antenne de Perrignier - 81, place de la mairie).

### **Modalités de règlement des services publics**

En conséquence des modifications de fonctionnement des services de la Trésorerie de Thonon-les-Bains, les règlements par chèques ou espèces de l'ensemble des services rendus par Thonon Agglomération sont suspendus (transports scolaires, eau, assainissement, crèches...). Les usagers concernés sont invités dans la mesure du possible à régler les prestations en ligne sur les plateformes dédiées.